

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 25 (1998)
Heft: 1

Rubrik: Pages officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Deuxième Guerre mondiale: les mesures positives prises par la Suisse

Vérité, justice, solidarité

Depuis une année et demie, la Suisse a pris d'importantes mesures pour apaiser la polémique à propos de son rôle avant, pendant et juste après la Deuxième Guerre mondiale. Ces différentes initiatives ont pour objectif commun de démontrer notre volonté de parvenir à la vérité, la justice et la solidarité.

Ces mesures témoignent de notre volonté sincère de faire toute la lumière sur notre passé, de rendre à leurs ayants droit les biens en déshérence qui se trouvent encore en Suisse et de faire acte de solidarité avec les survivants de l'Holocauste.

Les mesures concrètes suivantes ont été prises jusqu'à

présent dans le cadre de ce problème complexe qui a passablement nui à l'image de la Suisse à l'étranger:

● Comité Volcker

Mis sur pied l'an dernier, la comité Volcker a pour mission de retrouver dans les banques suisses les biens en

La Task force «Suisse – Seconde Guerre mondiale»

Le Conseil fédéral a décidé à fin octobre 1996 la mise sur pied d'une Task force «Suisse – Seconde Guerre mondiale». Cette importante mesure a été prise afin de souligner la ferme volonté de la Suisse de traiter de façon efficace et transparente toutes les questions touchant à son rôle avant, pendant et immédiatement après la Deuxième Guerre mondiale. La task force est rattachée au Département fédéral des affaires étrangères et dépend directement de son chef, le conseiller fédéral Flavio Cotti. Cet état-major spécial fonctionne comme un cellule de crise. Il est dirigé par l'ambassadeur Thomas Borer et compte 26 collaborateurs, parmi lesquels des diplomates, des historiens, des juristes et des spécialistes en communication. Il a pour tâche principale de représenter les intérêts de la Suisse dans les discussions en cours sur le plan international, d'assurer sur le plan fédéral une action rapide et cohérente et d'apporter des réponses aux questions fort complexes qui se posent à ce propos sur les plans politique, historique et juridique. Enfin, il est chargé de coordonner les mesures des plus importants organes actifs dans ce domaine, soit

- la commission indépendante d'experts («Commission Bergier»)
- le comité indépendante de hautes personnalités («Comité Volcker»)
- le Fonds spécial en faveur des victimes de l'Holocauste dans le besoin

La task force sert de centre de contact pour tous les milieux et organisations intéressés par cette question en Suisse et à l'étranger, et notamment pour

- les services gouvernementaux suisses et étrangers
- les organisations juives
- les associations de victimes de l'Holocauste
- les banques, assurances et autres branches de l'économie
- les médias

La task force dispose d'un site sur Internet où figurent, en quatre langues, toutes les informations importantes sur la question du point de vue historique, politique ou juridique: <http://www.switzerland.taskforce.ch/>

déshérence datant de la Deuxième Guerre mondiale, en particulier les biens appartenant à des victimes de l'Holocauste.

Ces recherches, qui devraient se terminer l'année prochaine, ont déjà donné de premiers résultats concrets en juillet et octobre derniers: dans une action sans précédent, l'Association suisse des banquiers a publié des listes de noms de détenteurs de comptes dormants ouverts avant la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

● commission indépendante d'experts

En décembre 1996, le Parlement suisse a approuvé à l'unanimité la création d'une commission indépendante d'experts.

Dirigée par le professeur Jean-François Bergier, cette commission a pour tâche de faire la lumière sur les aspects historiques et juridiques du rôle de la Suisse et de sa place financière avant, pendant et après les années de guerre. Elle a publié, au début du mois de décembre, un premier rapport intermédiaire sur la question du commerce de l'or.

● Fonds spécial

Grâce à des donations des banques suisses, des milieux de l'industrie et de la Banque nationale suisse, la Confédération a créé un fonds spécial en faveur des victimes de l'Holocauste et de leurs familles dans le besoin. Une première tranche de versements a été effectuée à mi-novembre de l'année dernière en faveur de personnes en Lettonie.

La plupart des bénéficiaires n'avaient obtenu encore aucun dédommagement pour les torts subis durant la Deuxième Guerre mondiale



Mme Riva Sefere à Riga, première bénéficiaire, en novembre 1997, du Fonds spécial en faveur des victimes de l'Holocauste, ici en compagnie de Rolf Bloch, président du Fonds.
(Photo: Znotins Ilmars)

et n'ont bénéficié d'aucun soutien après la guerre. Un de ces versements a, à titre d'exemple, été attribué à une survivante juive de plusieurs camps de concentration en Lettonie et en Pologne, âgée aujourd'hui de 75 ans, qui n'a pour vivre qu'une rente de quelque 100 dollars par mois.

● initiatives privées

Des fonds en faveur des victimes de l'Holocauste ont également été collectés sur des bases privées. La fondation «Humanité et justice» a rassemblé 2 million de francs et a déjà versé 600 000 francs à des victimes de l'Holocauste et pour des projets en rapport avec l'Holocauste.

Une autre initiative privée, de gymnasiens bernois celle-là, qui ont collecté en peu de temps 166 000 francs,



témoigne de l'élan de solidarité de la population suisse.

Sur le bon chemin

Par ces mesures, la Suisse a démontré qu'elle ne voulait pas refouler son passé, mais l'examiner de façon critique et en tirer les enseignements pour l'avenir. Nous reconnaissons les erreurs commises, même si la découverte de pages peu glorieuses de notre histoire récente est une expérience amère.

Requête pour l'exercice du droit de vote pour les expatriés

Préparez la demande de vote pour les expatriés et envoyez-la à votre représentation suisse (ambassade ou consulat).

Destinataire

A la représentation suisse à

Expéditeur

Nom

Prénom(s)

Nom de jeune fille

Adresse exacte à l'étranger

Date de naissance

Lieu de naissance

Etat civil

depuis

Commune(s) d'origine

Canton(s) d'origine

Code postal

Nom/prénom du père

Nom/prénom de la mère

Je désire, conformément à la loi fédérale du 19 septembre 1975 et à l'ordonnance du 16 octobre 1991 sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, exercer mes droits politiques en matière fédérale et signer au plan fédéral des initiatives populaires et des demandes de référendum.

Je choisis comme commune de vote:

Lieu

Canton

Code postal

* parce que je possède le droit de cité de cette commune

* parce que j'y ai habité de 19.... à 19.....

(* Biffer ce qui ne convient pas)

Langue choisie pour le matériel de vote:

allemand français italien

Lieu/date

Signature

D'un autre côté, aucun autre pays n'a réagi aussi rapidement et aussi concrètement que la Suisse à ce défi de l'Histoire. Ces efforts et le rôle de pionnier de la Suisse sont aujourd'hui reconnus par d'autres gouvernements, notamment celui des USA, qui l'a expressément souligné. C'est la démonstration que nous sommes sur le bon chemin.

Thomas G. Borer, ambassadeur, chef de la task force «Suisse – Seconde Guerre mondiale»

AVS/AI facultative

Comment faire valoir mon droit à une rente?

● Si vous faites partie de l'AVS/AI facultative, vous recevrez automatiquement de la représentation suisse à l'étranger, quelques mois avant d'atteindre l'âge donnant droit à la retraite, une formule de demande pour une rente de vieillesse.

● Si vous ne faites pas partie de l'AVS/AI facultative, ou que vous y avez renoncé, mais que vous avez autrefois fait partie de l'AVS/AI obligatoire ou facultative pendant un an au moins, vous ne serez pas automatiquement avisé. Dans un tel cas, il est recommandé de vous annoncer à la représentation suisse quelques mois avant d'atteindre l'âge donnant droit à une rente. En effet, vous avez droit à une rente partielle au moins.

Initiatives en bref

«Pour des primes d'assurance maladie proportionnelles au revenu et à la fortune»

L'initiative «pour des primes d'assurance maladie proportionnelles au revenu et à la fortune» a été lancée par le parti suisse du travail. Elle demande de financer l'assurance à raison de 50 pour cent au moins par une contribution de la Confédération, les assurés fournissant le reste. Aujourd'hui, la participation de la Confédération est de moins de 15 pour cent. Cette hausse massive de la part de la Confédération vise à l'introduction de primes proportionnelles au revenu et à la fortune imposables et au nombre de personnes composant le ménage. Cette contribution de la Confédération devrait être financée par l'impôt fédéral direct, par des contributions des cantons et par des redevances des sociétés commerciales calculées en fonction de leurs bénéfices. Ces redevances devraient représenter au moins la moitié de la contribution de la Confédération. En outre, les cantons devraient supporter au moins 50 pour cent des frais des hôpitaux et des homes reconnus.

NYF

Initiatives populaires pendantes

Les initiatives populaires suivantes peuvent être signées: «Pour un dimanche sans voitures par saison – un essai limité à quatre ans (initiative des dimanches)» (jusqu'au 11.08.1998)

Judith Hauptlin, case postale 40, 9414 Schachen bei Reute

«Pour des primes d'assurance maladie proportionnelles au revenu et à la fortune» (jusqu'au 22.10.1998)

Elise Kerchenbaum, rue du Vieux-Billard 25, case postale 232, 1211 Genève 8

«La propriété foncière est transformée en droits de jouissance ou de superficie» (jusqu'au 20.11.1998)

Werner Mühlheim, case postale 8140, 2500 Bienne 8

«Pour des médicaments à moindre prix» (jusqu'au 12.02.1999)

Denner AG, case postale 977, 8045 Zurich

«Pour une démocratie directe plus rapide (délai de traitement des initiatives populaires présentées sous forme de projet rédigé de toutes pièces)» (jusqu'au 16.03.1999)

Denner AG, case postale 977, 8045 Zurich

«Pour plus de sécurité à l'intérieur des localités grâce à une vitesse maximale de 30 km/h assortie d'exceptions (Rues pour tous)» (jusqu'au 16.03.1999)

Anja Pauling, case postale, 3000 Berne 2

«Répartition du travail» (jusqu'au 16.03.1999)

Patrizia Staub, case postale 7263, 8023 Zürich

Votations fédérales

15 mars 1998: Pas de votation.